

Microvac

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 12/06/2019 Date de révision: 19/06/2024 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Microvac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Solution de nettoyage enzymatique et ultrasonique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Germiphene Corporation
1379 Colborne Street East
Brantford, N3T 5M1 - Canada
T 519-759-7100 - F 519-759-1625

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 (Transport seulement)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Resp. Sens. 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

: Danger

Mentions de danger (GHS) :

: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Conseils de prudence (GHS) :

: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
α -[p-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]- ω -hydroxypoly(oxyéthylène)	(n° CAS) 9002-93-1	1 - 5
α -(Nonylphényl)- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) ramifié	(n° CAS) 68412-54-4	1 - 5
Alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5	0,5 - 1,5
Subtilisines (enzymes protéolytiques)	(n° CAS) 9014-01-1	0,1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Microvac

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

Microvac

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. L'Oxyde d'éthylène est soumis à la norme 29 CFR 1910.1047 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

α-[p-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) (9002-93-1)		
Non applicable		
Polyéthylène glycol branched nonylphenyl ether (68412-54-4)		
Non applicable		
Alcool éthylique (64-17-5)		
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	3300 ppm (10% LEL)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1900 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1000 ppm
Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)		
ACGIH	ACGIH (mg/m ³) (Limite)	0,00006 mg/m ³ (Subtilisins)
NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	0,00006 mg/m ³ (Subtilisins)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
- Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : Porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Autres informations : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Opaque. Peut avoir une fine couche d'huile sur la surface.
- Couleur : Blanc
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 7,5 - 9,5

Microvac

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C (68 °F)	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,905 - 1,105 g/ml @ 25 °C ± 1 (77 °F ± 1,8)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,336 - 1,346 @ 25 °C ± 1 (77 °F ± 1,8)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

α-[p-(1,1,3,3-Tétraméthylbutyl)phényl]-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) (9002-93-1)

DL50 orale rat	1800 mg/kg
----------------	------------

Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)

DL50 orale rat	3700 mg/kg
----------------	------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7,5 - 9,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7,5 - 9,5

Microvac

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Alcool éthylique (64-17-5)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Alcool éthylique (64-17-5)

CL50 poisson 1	12,0 - 16,0 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 Daphnie 1	9268 - 14221 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 2	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)

CL50 poisson 1	200 mg/l
----------------	----------

12.2. Persistance et dégradabilité

Microvac

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Microvac

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Alcool éthylique (64-17-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,32
--------------------------------------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

Microvac

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN3082
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (α-(Nonylphényl)-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) ramifié)
Classe (DOT/TMD) : Classe 9 - Matières dangereuses diverses 49 CFR 173.140
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III
Étiquettes de danger (DOT/TMD) :



SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Chlorure de calcium	n° CAS 10035-04-8
---------------------	-------------------

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Subtilisines (enzymes protéolytiques)	n° CAS 9014-01-1
Chlorure de calcium	n° CAS 10035-04-8

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des États - É-U

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Oxyde d'éthylène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 19/06/2024
Autres informations : Aucun.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (NexReg)

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.